

**CONTRAT WTO 070410 - STDF/PG/283 -
INT/SUB/396 - WTO-ANSSA**

RAPPORT FINAL PROJET STDF

**PROJET D'APPUI A LA MAITRISE DES RISQUES SANITAIRES
ET PHYTOSANITAIRES AU NIVEAU DE LA FILIERE MANGUE
D'EXPORTATION DU MALI**

**Donateur : Fonds pour l'Application des Normes et le
Développement du Commerce (STDF)**

Durée : 24 mois

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. Introduction	4
1.1 Contexte du projet	4
1.2 Aperçu des arrangements officiels.....	5
1.3 Objectifs du projet.....	6
2. Résultats et Conclusions	6
2.1 Résumé des réalisations du projet	7
2.2 Activités du projet	8
2.2.1 Ateliers.....	8
2.2.1.1 Atelier de lancement	8
2.2.1.2 Ateliers d’harmonisation des textes et normes	8
2.2.1.3 Atelier d’harmonisation des procédures et critères de la conformité des mangues....	10
2.2.1.4 Atelier d’information sur les mesures SPS de l’OMC à travers le règlement N°07/2007/CM/UEMOA.....	10
2.2.2 Renforcement de capacités.....	11
2.2.2.1 Formation sur l’analyse des risques	11
2.2.2.2 Formation sur le contrôle de conformité à l’exportation	11
2.2.2.3 Formation sur la mise en place du système de traçabilité.....	11
2.2.2.4 Formation/ sensibilisation de cinq cents (500) producteurs, pisteurs et transporteurs aux Bonnes Pratiques et accompagnement de 100 exploitations	12
2.2.2.5. Recensement des vergers et production de carte dans le cadre d’une amélioration de la qualité du système de traçabilité	12
2.2.2.6 Participation à la session CODEX.....	12
2.2.3 Coordination générale des aspects techniques du projet.....	13
2.2.4 Rapport de projet, de suivi et évaluation.....	13
2.3 Conclusions.....	13
3. Recommandations	15
3.1 Recommandation pour le Gouvernement :	15
3.2 Recommandation pour l’interprofession mangue :	15
Annexe -1 : Kit de traçabilité	16
Annexe -2 : Tableau des réalisations	17

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSSA : Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
ARMDS : Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public
BEDR : Bureau d'Etudes pour le Développement Rural
BERC : Bureau d'Etude et de Renforcement des Capacités
BPA: Bonnes pratiques Agricoles
CDC : Cahier de Charges
CDP: Comité Directeur du Projet
CM : Conseil des Ministres
CNCCQ : Conseil National de Normalisation et de Contrôle de Qualité
CTE : Cellule technique d'Exécution du projet
CV : Curriculum Vitae
DGMP : Direction Générale des Marchés Publics
DNA : Direction Nationale de l'Agriculture
DNSV : Direction Nationale des Services Vétérinaires
EU : Etats-Unis
STDF : Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce
GEMS/Foods : Global Environment Monitoring System
ISO : International Standardization Organisation
OPV : Office de la Protection des végétaux
OTC : Obstacle Technique au Commerce
PCDA : Programme Compétitivité et Diversification Agricoles
SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée
SPS : Sanitaires et Phytosanitaires
SSA : Sécurité Sanitaire des Aliments
TDR : Termes de référence
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1. Introduction

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'infrastructure nationale de maîtrise des risques sanitaires liés à la production de mangue au Mali. Il vient compléter des interventions du STDF et d'autres intervenants à travers le renforcement du dialogue public/privé (services techniques de l'Etat et les 5 familles professionnelles de la filière mangue au Mali à savoir les pépiniéristes, les producteurs, les pisteurs, les commerçants/exportateurs et les transformateurs). Les actions phares du projet sont les suivantes :

- l'harmonisation des normes adoptées dans la filière mangue et des textes législatifs nationaux avec les normes et directives internationales ;
- la finalisation et l'adoption du Système National de traçabilité des mangues ;
- le renforcement des capacités des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans le domaine de l'évaluation des risques

1.1 Contexte du projet

Pays d'Afrique de l'Ouest à vocation agropastorale, l'économie malienne repose essentiellement sur l'agriculture qui représente 40% du produit intérieur brut (PIB), 75% des recettes d'exportation et 80% des emplois créés (FIDA, 2007). Cette vocation du Mali à faire de l'agriculture le pilier de son développement socioéconomique est entravée par le contexte de mondialisation et d'ouverture totale des marchés qui a exacerbé les exigences relatives à la qualité. Ces exigences peuvent prendre la forme d'OTC (Obstacles Techniques au Commerce) ou SPS (Mesures Sanitaires et Phytosanitaires) qui, au-delà de leur justification rationnelle (protection de la santé et de la sécurité humaine, animale et végétale) constituent de véritables obstacles pour les pays en développement. Dans une perspective de développement des exportations agricoles, il devient alors nécessaire pour le Mali d'apporter la preuve de la conformité de ses productions (généralement des matières premières ou des produits semi-finis agricoles ou agroalimentaires) aux normes et règlements des pays destinataires.

C'est ainsi que plusieurs programmes publics, parapublics et privés interviennent dans le domaine de la préparation des productions agricoles afin qu'elles répondent aux exigences extérieures, principalement celles des marchés européens. Le focus dans ces programmes est surtout mis sur les filières fruits et légumes pour lesquels il est confirmé que le Mali jouit d'un avantage comparatif certain. Dans le domaine des fruits et légumes, la filière mangue occupe une place de choix.

Dans le domaine spécifique des mises à niveau pour l'application des mesures SPS, des efforts restent à faire. Le projet de mise à niveau en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour le développement du commerce des fruits et légumes au Mali financé par le STDF et réalisé par le Cadre Intégré de la Direction Nationale du

Commerce et de la Concurrence (DNCC) est l'un des rares projets qui mettent en avant les aspects de mise à niveau de l'infrastructure nationale de la sécurité sanitaire des aliments au règlement de l'Accord SPS de l'OMC.

Fort de ce constat, le présent projet propose de renforcer les résultats obtenus à travers l'extension de la base ayant bénéficié des appuis pertinents dans les domaines de l'harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales, de mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali et de la formation des principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la mangue d'exportation.

1.2 Aperçu des arrangements officiels

Le projet est mis en œuvre par deux services spécialisés du Mali : l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) et l'Office de la Protection des Végétaux (OPV). Pour la mise en œuvre du contrat WTO 070410 - STDF/PG/283 - INT/SUB/396 - WTO-ANSSA, un Comité Directeur du Projet (CDP) et une Cellule Technique d'Exécution (CTE) ont été mis en place conformément au document du projet. La mobilisation de la contrepartie nationale a été effectuée sous la responsabilité du CDP.

Le CDP a adopté le principe des réunions trimestrielles pour la validation des activités programmées et le rapport d'activités de la CTE. Le CDP a retenu le principe de l'application des dispositions de la DGMP pour les passations de marchés et les niveaux des perdiems en cours au PCDA pour la prise en charge des activités financées par le projet. Les termes de références étaient soumis à l'appréciation et à la validation du CDP pour chaque activité réalisée.

Un aperçu de l'état d'exécution des arrangements est le suivant à date du 15 novembre 2012 :

	Contribution du STDF (\$EU)	Contribution d'autres donateurs (\$EU), selon les accords de cofinancement (participation du Mali)	Total (\$EU)	Pourcentage du coût total du projet
Montant total du budget prévu	438.400	70.400	508.800	100
Montant total des dépenses à ce jour	269.705,16	61.879,24	331.584,40	65,17%
Montant des dépenses pour la période considérée	173.350,77	13.600	186.950,77	36,74%
Fonds non dépensés	168.694,84	8.520,76	177.215,60	34,83%

1.3 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est d'améliorer l'accès de la mangue du Mali aux marchés internationaux par le renforcement de l'infrastructure nationale d'application des mesures Sanitaires et Phytosanitaire (SPS)

Cet objectif global se décline sous 8 objectifs spécifiques que sont :

1. Harmoniser les normes maliennes pour les fruits et légumes aux normes et directives internationales ;
2. Harmoniser les textes législatifs nationaux relatifs à l'organisation de la production, du conditionnement et de la commercialisation des fruits et légumes aux normes et directives internationales ;
3. Harmoniser les procédures et critères d'évaluation de la conformité des produits aux normes et directives régionales ou internationales ;
4. Harmoniser les textes législatifs nationaux applicables aux produits ;
5. Mettre en place d'un Système National de traçabilité des mangues du Mali ;
6. Former des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans le domaine de l'évaluation des risques (selon les principes du Codex Alimentarius) ;
7. Former des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans la nouvelle approche de contrôle de conformité et de certification des importations et exportations des fruits et légumes ;
8. Former/sensibiliser et accompagner des acteurs dans l'implémentation des mesures de sécurité des denrées alimentaires.

2. Résultats et Conclusions

Officiellement, les activités du projet devraient se dérouler entre avril 2010 et mars 2012. Dû au fait que les activités du projet n'ont pu démarrer qu'au mois d'août 2010, une demande de prorogation jusqu'au 15 novembre 2012 a été introduite auprès du secrétariat du STDF par le Directeur Général de l'ANSSA.

La signature du contrat est intervenue le 15 mai 2010 mais l'atelier de lancement du projet a été tenu le 17 août 2010. Ce retard se justifie par la mise en place tardive des fonds après

le virement bancaire effectué par le STDF. Le montant a été mis en place dans le compte de l'ANSSA au mois de juillet 2010. C'est après cet atelier de lancement que les activités du projet ont démarré. Le projet a ainsi accusé un retard de trois (03) mois sur le délai contractuel. Le CDP fort de ce constat a recommandé de demander une prorogation de six mois pour la mise en œuvre du projet. Par la lettre N° 0142/MS-SG/ANSSA du 19 août 2011, le Directeur Général de l'ANSSA a fait une demande officielle de prorogation du projet STDF/PG/283/WTO-ANSSA de six mois qui a été accordée par la lettre STDF/PG/283 Reg : SPS/101 du 2 novembre 2011.

2.1 Résumé des réalisations du projet

Le projet a obtenu les résultats suivants :

- **Dans la composante 1** (Harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales, veille réglementaire et normative)
 - cinquante-trois (53) acteurs de la filière mangue d'exportation ont été informés et sensibilisés sur le règlement N°07/2007/CM/UEMOA ;
 - les textes législatifs (6 arrêtés) et les normes (17 normes) applicables à la filière mangue ont été harmonisés suite à des sessions techniques de travail regroupant différents intervenants de la filière ;
 - le cahier des charges pour la mangue d'exportation du Mali a été relu sous la supervision de l'Interprofession de la filière mangue du Mali (IFM) ;
 - les procédures et critères d'évaluation de la conformité des mangues et des règles d'attribution de la marque communautaire de conformité ont été harmonisés avec ceux de l'UEMOA.

- **Dans la composante 2** (Mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali)
 - une carte a été élaborée par commune et par cercle suite à un recensement exhaustif des vergers de mangue des cercles de Sikasso et de Bougouni ;
 - des kits illustratifs du Système National de Traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali ont été produits ;
 - trois cents (300) exploitations agricoles et vingt (20) stations de conditionnement ont été accompagnés dans la mise en place du système de traçabilité.

- **Dans la composante 3** (Renforcement des capacités des acteurs du secteur)

- Cent sept (107) acteurs des filières agricoles des quatre bassins de production de la mangue au Mali ont été sensibilisés/formés des acteurs de la filière sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS
- vingt-sept(27) cadres techniques de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) ont été formés sur l'analyse des risques ;
- vingt (20) inspecteurs phytosanitaires ont été formés au contrôle de conformité des exportations et importations de mangue.

2.2 Activités du projet

Les activités menées dans le cadre du PAMRSPS ont été intenses. Nous les résumons sous les rubriques ci-après.

2.2.1 Ateliers

2.2.1.1 Atelier de lancement

Il s'est tenu le 17 août 2010. Cet atelier a permis d'informer 60 acteurs représentant les structures intervenant dans la filière mangue du Mali (opérateurs, structures d'appui, services techniques, la recherche, les Laboratoires, prestataires etc.) sur le projet et le démarrage effectif des activités. Participation des associations professionnelles de la filière mangue à savoir les producteurs, les pisteurs, les exportateurs, les transformateurs et les services techniques tels que DNA, OPV, DNI, DNCC, PCDA, PQ2, Cadre intégré, Helvetas Mali, APCAM PASAOP, Loi d'Orientation Agricole, IICEM et des associations socioprofessionnelles.

2.2.1.2 Ateliers d'harmonisation des textes et normes

Ces ateliers regroupent d'une part les sessions de relectures des textes législatifs et celles relatives à la relecture des normes. La démarche retenue pour la relecture de ces textes et normes est la suivante :

- Tenue d'un atelier de 2 jours d'analyse critique des textes législatifs et normes applicables à la filière mangue ;
- Tenue des travaux de groupes de travail d'élaboration des projets de textes et normes ;
- Lecture des projets textes et normes ;
- Transmission des projets textes à l'autorité compétente.

Cette démarche a permis la relecture de six arrêtés ministériels :

- Avant projets de textes élaborés : Trois (3) Avants Projets d'arrêtés (conditionnement de l'haricot vert ; conditionnement du gombo ; conditionnement de l'aubergine) ;
- Avant Projets du manuel de procédure de contrôle des fruits et légumes à l'import-export élaboré ;
- Deux (2) Arrêtés relus (arrêté fixant les conditions de traitements des matériaux d'emballage à base de bois en République du Mali ; arrêté concernant le contrôle du conditionnement et de la qualité des mangues).

Le projet a pris en charge sans beaucoup de difficultés la relecture des textes. Toutefois, le processus d'adoption des textes élaborés par le projet a rencontré beaucoup de difficulté. En effet, la DNA structure gouvernementale compétente dans le domaine des textes du secteur de l'agriculture a déjà en chantier le projet de loi et son décret d'application sur le contrôle phytosanitaire et du conditionnement des produits d'origine agricole. A l'adoption de ces deux textes, les projets d'arrêtés et de manuel de procédure élaborés par le projet seront immédiatement adoptés comme des textes d'application de la loi et du décret. L'adoption de la loi relève de l'agenda de l'Assemblée Nationale qui se réunit en sessions deux fois par an. Mais le fonctionnement de toutes les institutions du Mali a été fortement perturbé suite à la grande crise politique, institutionnelle et sécuritaire de 2012 à 2013.

Quant aux normes, la collaboration avec la DNI a été beaucoup plus efficace car ces dernières ont suivi le processus d'adoption dans les délais fixés (session du Conseil National de Normalisation et de Contrôle de qualité du 12 janvier 2012) et sont toutes homologuées par arrêté du Ministre chargé des industries.

Les dix-sept (17) normes sont:

1. Mangue : Entreposage réfrigéré
2. Mangue : Critères de Qualité pour l'exportation
3. Pomme de Terre de conservation
4. Pomme de Terre de primeur
5. Ail
6. Echalote
7. Gombo frais : critères d'exportation
8. Piment fort (frais)
9. Code d'usages recommandé pour l'emballage et le transport des fruits et légumes
10. Confitures, gelées et marmelades
11. Aubergine africaine « N'goyo »
12. Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires, y compris dans le cadre de transactions à des conditions préférentielles et d'opérations d'aide alimentaire
13. Code d'usages en matière d'hygiène pour le transport des produits alimentaires en vrac et des produits alimentaires semi-emballés
14. Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines

15. Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale
16. Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre pour nourrissons et jeunes enfants
17. « Systèmes de management de la qualité exigences »

Toutes les normes adoptées ne sont pas en rapport direct avec les mangues qui constituent l'objectif principal du projet. Cependant toutes ces normes ont un impact important pour le développement du secteur des fruits et légumes au Mali et le développement de la filière mangue peut avoir un effet d'entraînement sur les autres. Le développement des normes d'autres produits par le projet est considéré comme une retombée indirecte du projet.

2.2.1.3 Atelier d'harmonisation des procédures et critères de la conformité des mangues

La méthodologie appliquée a été la suivante:

- Tenue d'un atelier d'un(1) jour d'examen critiques des procédures et critères d'évaluation de la conformité de la mangue et mise en place du groupe restreint de travail d'élaboration des projets de procédures et de critères d'évaluation ;
- Réalisation des travaux de groupe de travail (recherche/collecte de documents nationaux, régionaux et internationaux) conformément aux recommandations de l'atelier d'examen critique et élaboration de(s) projet(s) de procédures et de critères d'évaluation ;
- Tenue d'un atelier d'un (1) jour pour la validation des projets de procédure par les représentants des acteurs du secteur ;
- Soumission des projets de procédure et de critères d'évaluation de conformité au département concerné pour adoption.

Le document est en attente de l'adoption de la loi et du décret sur le contrôle phytosanitaire et du conditionnement des produits d'origine agricole dont il sera un texte d'application

2.2.1.4 Atelier d'information sur les mesures SPS de l'OMC à travers le règlement N°07/2007/CM/UEMOA

Cet atelier, de deux jours, animé par les cadres de la DNSV et de la DNA avait pour objectifs :

- d'informer et sensibiliser les acteurs des filières des fruits et légumes sur le règlement n° 07/2007/CM/UEMOA;
- de susciter l'adhésion des différents acteurs à l'application du règlement n° 07/2007/CM/UEMOA ;
- de dégager des Orientations sur l'application du règlement n° 07/2007/CM/UEMOA au niveau national.

Avec 50 participants des services techniques (DNA, OPV, DNI, DNCC, DNS, ANSSA, DNSV, LNS, LCV), des projets de développement (PCDA, Cadre Intégré), des Associations

Socioprofessionnelles et des Associations des Consommateurs, cet atelier a été l'occasion d'informer les participants sur les mesures SPS.

2.2.2 Renforcement de capacités

2.2.2.1 Formation sur l'analyse des risques

Atelier de 3 jours animé par des consultants nationaux avec pour thèmes :

1. Rappel de l'ancrage de l'analyse des risques dans les systèmes réglementaires nationaux, régionaux et internationaux ;
2. Présentation de l'analyse des risques (cadre général) ;
3. Présentation des systèmes de surveillance des aliments ;
4. Présentation de la gestion des risques ;
5. Information sur les activités préliminaires à la gestion des risques ;
6. Etablissement du profil du risque ;
7. Présentation de l'interaction entre gestionnaires et évaluateurs des risques ;
8. Etudes de cas de dangers chimiques et microbiens et particulièrement dans la filière mangue ;
9. Présentation d'un outil de priorisation (Risk Ranger)

27 cadres techniques (DNA-OPV-IER-ANSSA) ont été formés à l'Analyse des Risques. Avec pour acquis le renforcement de l'infrastructure nationale de maîtrise des risques sanitaires

2.2.2.2 Formation sur le contrôle de conformité à l'exportation

Atelier de formation de 3 jours, animé par des consultants nationaux. L'atelier est organisé au profit de la Direction Nationale de l'Agriculture, structure nationale chargée de l'inspection phytosanitaire en République du Mali. Le groupe cible est constitué de vingt (20) agents de la Direction Nationale de l'Agriculture et de ses démembrements (Chefs de Postes et chargés de Contrôle Phytosanitaire des Postes d'Inspection Frontalier, Chef de division, Chefs de Section ayant une responsabilité directe en matière de législation et de normalisation dans le domaine du Contrôle Phytosanitaire).

2.2.2.3 Formation sur la mise en place du système de traçabilité

Le Kit illustratif de la traçabilité relu a été le support de la formation de 300 exploitants et de 20 stations de conditionnement à la mise en place du système de traçabilité. Le Kit a été relu de la manière suivante :

- Sélection des facilitateurs de l'atelier ;
- Tenue de l'atelier d'analyse ;
- Mise en place des groupes de travail pour la révision du Kit ;

- Tenue d'un atelier de validation du Kit (validation des propositions des groupes de travail conformément aux recommandations de l'atelier d'analyse.

Le bureau d'études AGRINORMES a été sélectionné sur la base d'un short liste pour faire la formation des 300 exploitants et l'accompagnement des 20 stations de conditionnement.

2.2.2.4 Formation/ sensibilisation de cinq cents (500) producteurs, pisteurs et transporteurs aux Bonnes Pratiques et accompagnement de 100 exploitations

Le recrutement d'un bureau d'étude/consultants a été fait selon les procédures de la DGMP pour l'exécution de cette activité. La formation a concerné 514 participants contre 500 prévus.

Pour l'accompagnement, les 100 exploitations, identifiées selon les critères déterminés par l'interprofession mangue et la CTE, ont été accompagnées. Des supports (en français et langue nationale bamanankan) ont été mis à disposition pour la pérennisation des BPA

2.2.2.5. Recensement des vergers et production de carte dans le cadre d'une amélioration de la qualité du système de traçabilité

Adjudication du marché au bureau d'étude BECODI SARL de Yanfolila dans le cadre de l'élaboration des cartes par communes ; Tenue de l'atelier de validation du rapport du bureau d'étude BECODI.

Tenue de l'atelier de validation du rapport de l'élaboration des cartes par cercle et communes à Bougouni et Sikasso (27-29 septembre à Sikasso 2011). Il a été alloué un numéro d'identification à chaque producteur et élaboré une carte par producteur, commune et cercle des bassins de production de mangue. Les quantités exportables par variétés ci-après, ont été déterminées pour l'ensemble des 30 communes enquêtées.

- Kent : 14 988,0224 tonnes
- Keitt : 23 455,0318 tonnes
- Amélie : 35 670,3386 tonnes
- Beverly : 2 782,7298 tonnes
- Brooks : 4 967,24564 tonnes
- Autre : 12 329,55116 tonnes

2.2.2.6 Participation à la session CODEX

Le coordinateur technique du projet a représenté le Mali à la 16^{ème} session du Codex sur les fruits et légumes frais à Mexico (02 -06 mai 2011) en qualité de délégué du Mali. La position du Mali a été présentée sur les projets de normes Codex en discussion.

2.2.3 Coordination générale des aspects techniques du projet

L'équipe de coordination technique du projet a organisé et participé :

- aux réunions semestrielles (4 réunions) du CDP ;
- aux missions de supervision des activités de terrain (Recensement de vergers, BPA, traçabilité) ;
- à l'évaluation à mi-parcours du projet ;
- l'audit interne de l'utilisation des ressources du projet.

NB : le tableau des réalisations (Annexes 2) donne plus de détail sur les activités exécutés.

2.2.4 Rapport de projet, de suivi et évaluation

Toutes les activités du projet ont des TDR qui ont été soumis à la validation du CDP. Les rapports d'exécution technique et financière de toutes les activités réalisées sont disponibles.

2.3 Conclusions

Toutes les activités contenues dans le document du projet ont été réalisées excepté « Accompagnement de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la démarche d'ISO 22 000: 2005 » (97 000 \$US). Les raisons sont les suivantes :

Dans le projet, les activités 3.6. Accompagnement de trois cents (100) exploitations agricoles dans la mise en place des Bonnes Pratiques Agricoles (111,000\$US) et 3.7. Accompagnement de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la démarche ISO 22 000: 2005 (97,000\$US) ont dû être soumises aux procédures de la DGMP. Le CDP a décidé d'appliquer les procédures nationales pour l'exécution de toutes les activités du projet et quand le montant de l'activité est supérieur à 15,000,000 FCFA, les procédures de sélection des soumissionnaires s'imposent. Le délai incompressible de passation des marchés selon les procédures de la DGMP est 96 jours repartis comme suit :

N° d'ordre	Désignation des différentes Etapes de la Procédure	Durée Prévue
1	Préparation et dépôt des offres à la suite de la Publication de l'avis de manifestation d'Intérêt	14 jours
2	Montage de la Demande de Proposition (DP)	1 jour
3	Avis de non objection de la DGMP sur la DP	4 jours
4	Préparation et dépôt des Offres par les candidats retenus sur la liste restreinte	30 jours
5	Rapport d'évaluation des offres Techniques par la commission d'évaluation	4 jours
6	Avis juridique de la DGMP sur le rapport Technique	7ours
7	Convocation des soumissionnaires et de la commission d'évaluation	3 jours

	des offres pour l'ouverture des offres financières des candidats ayant obtenu la note minimale dans l'évaluation des offres techniques	
8	Evaluation des offres financières par la commission d'évaluation	3 jours
9	Avis juridique de la DGMP sur le rapport de l'évaluation des offres financières	4 jours
10	Période d'attente pour recevoir d'éventuelle plainte des soumissionnaires perdants	14 jours
11	Elaboration et soumission du projet de marché à l'avis juridique de la DGMP	3 jours
12	Processus d'approbation du Contrat de Marché par les administrations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Financier : 2 jours - Direction Générale des Impôts : 1 jour - Approbation du Ministère de Tutelle : 2 jours - Secrétariat Général du Gouvernement : 2 jours - Numérotation du Marché par la DGMP : 1 jour - Notification définitive du Marché : 1 jour 	9 jours
	Durée totale du cycle d'approbation	96 jours

Dans un souci de gagner du temps, les dossiers de ces deux activités ont été montés simultanément. L'activité 3.6. Accompagnement de trois cent (100) exploitations agricoles dans la mise en place des Bonnes Pratiques Agricoles a été clôturé dans le délai. Mais le choix de l'adjudicataire de l'activité 3.7. Accompagnement de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la démarche ISO 22 000: 2005 (97,000\$US) a été contesté par un soumissionnaire non retenu par la commission de dépouillement des offres qui était présidée par la DGMP. Le contentieux a été soumis à l'arbitrage de l'ARMD. Compte tenu de la situation politique et institutionnelle du Mali, le verdict de l'ARMD qui a jugé la plainte non fondée est arrivée après la clôture officielle du contrat. Ainsi la seule activité non réalisée est 3.7. Accompagnement de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la démarche ISO 22 000: 2005 (coût prévisionnel : 97,000\$US)

Cependant, deux (02) activités non programmées ont été réalisées : il s'agit de l'évaluation à mi-parcours du projet et de l'audit interne de la gestion des ressources du projet. L'interprofession mangue a pris une part très active dans la réalisation de toutes les activités. Elle a validé les TDR et les critères de sélection des bénéficiaires des actions du projet lors des différentes réunions du CDP. La réalisation de toutes les activités a été suivie d'une restitution aux responsables de l'interprofession qui ont donné des orientations pour la suite du programme.

L'évaluation à mi-parcours a prouvé la pertinence du projet et l'adhésion des acteurs. Force est de reconnaître que les actions menées n'ont pas touché tous les acteurs ou même la majorité des acteurs de la filière mangue d'exportation. Sur les 10 000 exploitants de la filière mangue, les formations aux BPA ont concerné 500 exploitants et l'accompagnement de 100 exploitants. Pour la traçabilité 300 exploitants ont participé à la formation et l'accompagnement a concerné seulement 20 stations et unités de conditionnement sur la centaine recensées. Le géo référencement n'a pas couvert tous les bassins de production et

beaucoup de producteurs ne sont pas encore enregistrés. Toutes ces actions salutaires méritent d'être poursuivies pour la pérennisation des acquis. La plupart des documents techniques sont traduits en langue nationale bamanankan. Leur diffusion doit être renforcée par l'interprofession pour assurer une plus grande application des procédures par les acteurs dont l'ultime désir est la professionnalisation pour la conquête des marchés. Une évaluation des actions doit être faite par les structures techniques de l'état.

Les dispositions sont en cours pour la mise en place d'un Comité National SPS avec l'appui de l'Union Africaine. L'ANSSA et l'OPV sont chargés de la mise en place de ce comité qui prendra en charge des actions pour la pérennisation des résultats du projet. Le Comité National SPS travaillera en étroite collaboration avec l'interprofession mangue pour la durabilité des actions du projet dans le temps et dans l'espace en couvrant les autres zones de productions agricoles du Mali et d'autres produits agricoles qui présentent des filières porteuses pour le Mali.

3. Recommandations

3.1 Recommandation pour le Gouvernement :

- Adopter les textes réglementaires en phase avec les dispositions régionales et internationales pour compléter l'arsenal juridique national sur les SPS ;
- Faire appliquer les textes par tous les acteurs (services, interprofessions) par l'inscription des actions concrètes de mise en œuvre dans les plans opérationnels des structures techniques de contrôle;
- Définir les axes prioritaires dans la maîtrise des risques phytosanitaires afin de répondre aux attentes des acteurs de la filière (programme recherche/développement pour la lutte contre la bactériose, les mouches de fruits et les termites) ;
- Poursuivre le géo référencement des vergers dans tous les bassins de production des mangues ;
- Assurer la formation des auditeurs agréés pour accompagner la certification des vergers, des stations de conditionnement et des unités de transformation des mangues ;

3.2 Recommandation pour l'interprofession mangue :

- Assurer l'actualisation et la mise en œuvre des outils élaborés par le projet (kit de traçabilité, cahier de charges, guide d'autocontrôle, registre des vergers) ;
- Etendre les actions du projet à d'autres filières porteuses ;
- Mettre en place une stratégie de traitement phytosanitaire des vergers par l'adoption d'un calendrier de traitement global, d'utilisation de produits homologués, de renforcement des capacités des intervenants de la filière mangue d'exportation du Mali (producteurs, structures d'état, institutions de recherche, etc.).

Annexe -1 : Kit de traçabilité

Annexe -2 : Tableau des réalisations

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
1. Atelier de lancement du projet	Tenue de l'atelier de lancement	Information de tous les intervenants de la filière mangue du Mali (Associations professionnelles, opérateurs, structures d'appui, services techniques, la recherche, les laboratoires, prestataires etc.) sur le projet et le démarrage effectif des activités	Participation de 60 acteurs représentant les structures intervenant dans la filière (DNA, OPV, DNI, DNCC, PCDA, PQ2, Cadre intégré, Helvetas Mali, APCAM PASAOP, Loi d'Orientation Agricole, IICEM, Associations socioprofessionnelles)	17 Aout 2010	
2. Harmonisation des textes législatifs applicables à la filière mangue	<p>Tenue d'un atelier de 2 jours d'analyse critique des textes législatifs applicables à la filière mangue</p> <p>Tenue des travaux de groupes de travail d'élaboration des projets de textes</p> <p>Lecture des projets textes</p> <p>Transmission des projets textes à l'autorité compétente</p>	Les textes nationaux sont examinés, les besoins en relecture et ou élaboration de nouveaux textes sont proposés par l'atelier	<p>Examen critique des textes législatifs applicables à la filière mangue du Mali, conformément aux dispositions régionales et internationales</p> <p>Formulation de recommandations pour la relecture des textes examinés</p> <p>Textes examinés pour la relecture : seize (16) textes législatifs et réglementaires répartis comme suit :</p> <p>Lois : 4 Décrets : 6 Arrêtés : 5 Décision : 1</p>	24-25 février 2011	<p>Les projets de textes relus /élaborés ont été mis à la disposition de la DNA pour leur adoption</p> <p>La DNA a initié un projet de loi et de décret portant sur le contrôle phytosanitaire. A l'adoption de ces textes, les projets de textes initiés par le projet Appui à la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires au niveau de la filière mangue d'exportation seront adoptés comme textes d'application de la loi et du décret</p> <p>Suivi de l'évolution du dossier auprès de la DNA</p>

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
3. Sensibilisation/ formation des acteurs de la filière sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS	Tenue de 4 sessions : 1 atelier à Bamako 1 atelier à Koulikoro 1 atelier à Sikasso 1 atelier à Bougouni	Les acteurs de la filière (Associations socioprofessionnelles, Services techniques ; consultants indépendants ; représentant association des consommateurs, Programmes) sont informés et sensibilisés sur les Accords SPS et OTC de l'OMC	Cent sept (107) acteurs des filières agricoles des quatre bassins de production de la mangue au Mali sont sensibilisés/ formés sur les Accords SPS et OTC de l'OMC	Bamako : décembre 2010 23 et 24 Koulikoro : 10 -11 janvier 2011 Sikasso : 17-18 janvier 2011 Bougouni : 20-21 janvier 2011	Pour une meilleure sensibilisation/formation, les présentations ont été faites en langue nationale Bamanan
4. Formation de (20) inspecteurs phytosanitaires à l'analyse des risques	Tenue d'un (1) atelier de formation à Bamako	20 cadres techniques formés à l'Analyse des Risques (DNA-OPV-IER-ANSSA)	27 cadres techniques sont formés à l'Analyse des Risques Renforcement de l'infrastructure de maîtrise des risques sanitaires	23 au 25 Mars 2011	L'approche FAO sur l'analyse des risques a été développée dans les différents modules de formation
5. Relecture du cahier de charge (Composante I)	TDR validés par le Comité Directeur en sa réunion du 28 avril 2011 Lettre adressée à l'OPV pour la mobilisation des ressources	L'analyse critique du cahier de charges existant a été faite par l'ensemble des acteurs Les différents acteurs de la filière ont adhéré et participé au processus de révision du cahier Le Cahier de Charges pour la mangue d'exportation du Mali amendé est mieux adapté aux réalités du marché international	Tous les résultats attendus ont été obtenus	Inter campagne 2011	Activité financée par l'ANSSA et le PCDA Le projet de Cahier des Charges validé est remis à la Direction nationale de l'Agriculture pour sa validation

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
		Le projet de Cahier des Charges validé est remis à l'Autorité compétente			
6. Formation en bonnes pratiques et accompagnement des exploitations en bonnes pratiques agricoles (Composante III)	<p>TDR validé par le CDP en sa réunion du 28 avril 2011</p> <p>Publication Essor de lettre de manifestation d'intérêt</p> <p>Dépouillement des manifestations et sélection des bureaux pour la Short List soumise à l'avis de non objection de la DGMP, Réponse de la DGMP pour la suite de la procédure</p>	<p>Les modules de formation sont élaborés; Cinq cent (500) acteurs composés de producteurs, de pépiniéristes, de pisteurs et de transporteurs sont formés aux BPA à travers vingt (20) sessions tenues dans les quatre bassins de production couverts par le projet</p> <p>Le rapport de la formation est élaboré; Les critères de sélection des 100 exploitations sont déterminés</p> <p>Les 100 exploitations agricoles appliquent les BPA</p> <p>Un rapport d'accompagnement est élaboré</p>	<p>517 exploitants formés</p> <p>100 exploitations accompagnées à la mise en place des BPA</p> <p>Mise à la disposition des exploitations des registres des vergers</p> <p>3 passages pour l'accompagnement de chaque exploitation dans le suivi et le renseignement des opérations culturales</p>	<p>2 mois pour compter de l'adjudication du marché</p> <p>Réalisé avril – mai 2012</p>	<p>Sélection des bureaux après manifestation d'intérêt</p> <p>Short List envoyé à la DGMP pour avis de non objection pour la sélection des offres techniques et financières BERC SARL a été sélectionné selon les procédures de la DGMP</p> <p>Le registre des vergers est sur le site Web du PCDA</p>
7. Evaluation à mi-parcours (Composante I)	<p>TDR validé par le CDP en sa réunion du 28 avril 2011</p> <p>Sélection du bureau de consultants</p>	<p>Le volume du travail est évalué</p> <p>L'audit de vérification de conformité et du respect des procédures administratives, financières et comptables est fait</p>	<p>Tous les résultats attendus ont été atteints</p>	<p>Octobre 2011 pour une durée de deux semaines</p>	<p>Cette activité est réalisée sur activité 1.2 honoraires experts indépendants de la composante 4</p> <p>Compte tenu de la prorogation du projet de 6 mois, cette activité est</p>

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
		<p>Le niveau d'atteinte des résultats et des indicateurs est indiqué</p> <p>Les recommandations sont faites pour corriger les insuffisances et les déviations</p>			réalisée en octobre 2011
8. Elaboration d'une carte par commune et par cercle	<p>Recensement des vergers des cercles de Bougouni et Sikasso</p> <p>Couverture des 24 communes + 4 autres demandées par l'interprofession</p> <p>Réalisation de 2 missions de supervision par la CTE</p> <p>Tenue de 2 réunions de restitution des résultats avec l'interprofession et les représentants des services techniques régionaux de Sikasso</p>	<p>Les producteurs sont identifiés dans les trois bassins de production</p> <p>Un numéro est attribué à chaque producteur</p> <p>Les communes et les cercles des zones de production dispose d'une carte</p>	<p>Le bureau BECODI, spécialisé dans le domaine de la cartographie, de la bio - modélisation a été recruté après sélection</p> <p>Les actions sur le terrain sont toutes réalisées et le rapport provisoire est déposé le 15 août 2011 pour observations</p> <p>Le rapport final est déposé le 30 août 2011 après prise en compte des observations de la CTE</p> <p>Un avenant a été accordé à BECODI pour les communes supplémentaires</p>	Mai - août 2011	<p>Organisation d'un atelier de validation du rapport à Sikasso</p> <p>Le rapport et les cartes des vergers sont sur le site Web du PCDA et du Ministère de la Santé</p>

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
9. Analyse critique des normes maliennes sur les fruits et légumes en vue de leur harmonisation aux dispositions régionales ou internationales (Composante III)	Toutes les tâches contenues dans les TDR ont été réalisées	<p>Le recueil des textes normatifs nationaux sur les fruits et légumes est disponible</p> <p>Les incohérences et les insuffisances dans les textes normatifs nationaux sont identifiées</p> <p>Les besoins de relecture des anciens textes normatifs ou d'élaboration de nouveaux textes sont identifiés</p> <p>Les dispositions sont prises pour la mise en place de groupes de travail pour l'harmonisation des textes législatifs nationaux sur les fruits et légumes</p>	<p>Organisation d'un atelier pour l'analyse critique des textes normatifs nationaux applicables à la filière mangue</p> <p>Relecture des textes normatifs par un groupe de travail (groupe d'experts) conformément aux dispositions et directives internationales</p> <p>Soumission des 17 avant-projets de textes à la DNI</p> <p>Organisation des réunions de validation des 17 avant-projets de normes par le Comité technique de Normalisation des fruits et légumes</p>	Février et Mars 2011 pour la fin des travaux des groupes	<p>Les projets de normes relus/élaborés ont été mis à la disposition de la DNI pour leur adoption</p> <p>Tenue de la première réunion du CTN fruits et légumes</p> <p>ANSSA mandatée par le CTN pour le traitement des observations</p> <p>Les 17 projets de normes ont été homologués suite aux travaux du Conseil National de Normalisation et de Contrôle de Qualité tenu le 12 janvier 2012 avec l'appui du projet dans le cadre de la veille normative</p>
10. Formation de vingt (20) inspecteurs phytosanitaires au contrôle de conformité des exportations et importations de mangue	Tenue d'un atelier de 3 jours à Bamako au profit de la Direction Nationale de l'Agriculture, structure nationale chargée de l'inspection phytosanitaire en République du Mali. Le groupe cible est constitué de vingt	<p>Les cadres techniques formés sont compétents à réaliser le contrôle de conformité des fruits et légumes à l'exportation et à l'importation</p> <p>Les procédures et critères d'évaluation de la conformité des inspecteurs phytosanitaires sont</p>	Les résultats attendus à court terme sont atteints	Octobre 2012	La formation a été faite sur la base des procédures harmonisées

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
	<p>(20) agents de la Direction Nationale de l'Agriculture et de ses démembrements. Deux (02) experts locaux, sont recrutés par le Coordinateur sur la base des CV</p>	<p>harmonisés</p> <p>Le contrôle de conformité et la délivrance de certificat phytosanitaire de conformité sont effectués conformément aux directives internationales et les certificats délivrés sont acceptés par les autorités compétences des pays importateurs</p> <p>Le nombre de lots de fruits et légumes, de certificats phytosanitaires non-conformes signalé est réduit et de même que ceux mis sur les marchés intérieurs</p> <p>Les autorités compétentes de contrôle phytosanitaire des pays importateurs accordent plus de crédit à l'origine Mali</p>			

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
11. Participation aux réunions régionales/internationales	Participation à la 16 ^{ème} session du Comité Codex sur les fruits et légumes frais au Mexique	Soumettre et défendre la position nationale sur les avant-projets de normes: avocat, tamarillo, piment fort au Secrétariat du Codex Alimentarius	Les propositions du Mali ont été présentées dans le document de salle CRD 13 de la 16 ^{ème} session du Comité Codex sur les Fruits et Légumes frais tenue à Mexico. La proposition des pays de l'Afrique de l'ouest d'inscrire la norme sur la noix d'acajou dans les travaux futurs du Codex a été adoptée	2 - 6 mai 2011 à Mexico	Le budget alloué à cette activité a permis la participation à une seule réunion internationale
12. Atelier pour l'information/sensibilisation sur le règlement n° 07/2007/cm/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments (Composante I)	Organisation d'un atelier de 2 jours avec 60 participants L'atelier est animé par les cadres de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) et de la Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV)	Les dispositions relatives à la sécurité sanitaire des végétaux selon le règlement n° 07/2007/CM/UEMOA sont développées Les acteurs, informés, adhèrent à l'application du règlement n° 07/2007/CM/UEMOA Des Orientations sont dégagées avec leur appui pour l'application du règlement n° 07/2007/CM/UEMOA au niveau national	Tous les résultats attendus ont été atteints	20 -21 décembre 2010	La DNA et la DNSV sont les services officiels de contrôle (SOC) qui ont mandat de l'application des dispositions du règlement UEMOA au Mali
13. Harmonisation des procédures et critères d'évaluation de la conformité des mangues et des règles d'attribution de la marque communautaire de conformité	Tenue d'un atelier d'un(1) jour d'examen critiques des procédures et critères d'évaluation de la conformité de la mangue et mise en	Des projets de procédures et critères d'évaluation de la conformité de la mangue sont préparés par un groupe d'experts conformément aux recommandations de	Les résultats attendus ont été atteints	Novembre 2012	Soumission des projets de procédure et de critères d'évaluation de conformité au département concerné pour adoption

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
	<p>place du groupe restreint de travail d'élaboration des projets de procédures et de <i>d'évaluation</i></p> <p>Réalisation des travaux de groupe de travail (recherche/collecte de documents nationaux, régionaux et internationaux) conformément aux recommandations de l'atelier d'examen critique</p> <p>Elaboration de(s) projet(s) de procédures et de critères <i>d'évaluation</i></p> <p>Tenue d'un atelier d'un(1) jour pour la validation des projets de procédure par les représentants des acteurs du secteur</p>	<p>l'atelier d'examen critique</p> <p>L'atelier de validation des projets de procédures et critères d'évaluation de la conformité de la mangue est tenu</p> <p>Les projets de procédures et critères d'évaluation de la conformité de la mangue sont transmis au département concerné pour adoption</p>			

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
14. Veille réglementaire et normative	Appui technique et financier à la tenue de la session du Conseil National de Normalisation et de Contrôle de Qualité	Les 17 projets de normes sont adoptés	Les résultats attendus sont atteints	12 janvier 2012	Les 17 projets de normes sont homologués par arrêté du Ministre des Industries et du Commerce
15. Réunions Techniques sur la production du KIT illustratifs du Système National de traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali	<p>Organisation d'un atelier de 40 participants pour l'analyse critique KIT de Traçabilité de la Filière Mangue fraîche d'exportation Mali</p> <p>Relecture du KIT par un groupe de travail (groupe d'experts) conformément aux recommandations de l'atelier</p> <p>Organisation d'un atelier de validation du KIT</p>	<p>Les incohérences et les insuffisances du KIT de Traçabilité de la Filière Mangue fraîche d'exportation Mali sont identifiées</p> <p>Le KIT de Traçabilité de la Filière Mangue fraîche d'exportation Mali est révisé sur la base des commentaires et observations de l'atelier de relecture</p> <p>L'atelier de validation du projet de KIT est organisé</p>	Les résultats attendus sont atteints	Octobre – décembre 2011	La validation des Kits est faite par l'atelier tenu le 18 juillet 2012
16. Accompagnement de trois cent (300) exploitations agricoles et vingt (20) stations de conditionnement dans la mise en place du système de traçabilité	<p>Sélection des vergers devant bénéficier de la mise en place du système de traçabilité</p> <p>Critères de sélection : taille et accessibilité des vergers, capacité à approvisionner</p>	<p>Les exploitations agricoles et stations de conditionnement accompagnées disposent d'un système documenté de traçabilité</p> <p>Le système national de la traçabilité mis en place permet le traçage</p>	Mise en place d'un système de traçabilité (kit de traçabilité élaboré est mis en application)	Octobre - novembre 2012	L'accompagnement a porté sur la mise en application du kit de traçabilité élaboré par le projet

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
	le marché, statistiques d'exportation de la campagne 2011 – 2011	des mangues d'exportation du Mali L'accès de la mangue du Mali aux marchés régionaux et internationaux est facilité et les revenus des populations sont augmentés			
17. Recrutement de Bureau pour la Formation/ sensibilisation de quarante (40) agents des centres de conditionnement sur l'ISO 22 000 : 2005 et accompagnement de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la démarche d'ISO 22 000: 2005	Sélection du bureau pour la formation et l'accompagnement sur la base des procédures de la DGMP Gestion du contentieux suite à la saisine de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et de la Délégation des Services par un soumissionnaire non retenu	Deux (02) sessions de formation sur la norme ISO 22 000 : 2005 et la spécification PAS 220 seront organisées. Ces sessions regrouperont les responsables qualité/Auditeur interne/chef de station, des centres de conditionnement des différentes sociétés d'exportation de mangue et unités de séchage. Chaque session regroupera 20 participants en raison de deux par société. Chaque session de formation sera supervisée par la CTE L'accompagnement des 20 stations de conditionnement/Unités de séchage doit suivre immédiatement à la fin du programme de formation pour lier la	Activités non réalisées		Bureau BEREC sélectionné selon les procédures de la DGMP pour la formation et l'accompagnement Coût de réalisation 53,414,315 Contrat d'exécution non signé suite à la contestation d'un soumissionnaire qui a saisi l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ; Mise à la disposition de l'Autorité de régulation des marchés Publics de tous les éléments du dossier par l'ANSSA

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
		<p>pratique à la théorie</p> <p>Plusieurs passages sont nécessaires pour suivre l'évolution de la maîtrise et de l'application des PRP. Il sera procédé à des contrôles de tâches à chaque passage de l'équipe d'expert, si nécessaire, des corrections (formation sur place-reconduite de l'activité) pour la maîtrise des procédures</p> <p>Vingt (20) centres de conditionnement/unités de séchage sont accompagnés dans la mise en place du référentiel ISO 22 000: 2005 et la spécification PAS 220</p>			
<p>18. Ateliers de sensibilisation des décideurs et de présentation des résultats du projet</p>	<p>Elaboration et soumission au coordinateur de la cellule technique d'exécution des TDR et du projet de budget</p> <p>Sélection des animateurs de l'atelier suivant une "short list" d'experts</p> <p>Validation des supports de</p>	<p>Les décideurs et les acteurs des filières des fruits et légumes sur les SPS sont sensibilisés sur les SPS</p> <p>Les décideurs et les acteurs des filières des fruits et légumes sur les SPS adhèrent à l'application des SPS</p> <p>Les résultats obtenus à mi-parcours sont présentés aux décideurs et aux acteurs des</p>	<p>Les résultats attendus ont été atteints.</p> <p>100 participants (Bamako : 60 ; Sikasso : 40) représentants des départements de l'agriculture, élevage et pêche, du commerce, de l'administration territoriale et des collectivités, de la santé, de l'Assemblée nationale, DNA, OPV, DNI, DNCC, DNS, ANSSA, DNSV, LNS, PCDA, LCV, Cadre Intégré, Associations</p>	<p>Octobre - novembre 2012</p>	

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
	<p>présentation par la CTE</p> <p>Préparation des documents de travail par les responsables des composantes</p> <p>Tenue des deux ateliers (Bamako et Sikasso)</p> <p>Evaluation de l'activité</p> <p>Rédaction d'un rapport par les animateurs</p>	<p>filières des fruits et légumes</p> <p>Les orientations sont données pour la pérennisation des acquis du projet</p>	<p>Socioprofessionnelles, Associations des Consommateurs, gouvernorat du district, région de Sikasso</p> <p>Documents de travail : 1. Programme de travail 2. Accords SPS de l'OMC</p> <p>Rapport de l'évaluation à mi-parcours du projet</p>		
19. Coordination, supervision et gestion des activités du projet et pérennisation	<p>Supervision de la tenue des 20 sessions de formation pour 500 exploitants</p> <p>Supervision des premiers et derniers passages d'experts accompagnateurs dans les 100 exploitations à accompagner</p> <p>Supervision de l'accompagnement des 20 stations de conditionnement pour la mise en place d'un système</p>	<p>Une bonne animation des sessions de formation</p> <p>Trois (03) passages des équipes d'accompagnement dans chacune des exploitations pour la mise en place des BPA et pour la traçabilité dans le respect des dispositions contractuelles</p> <p>Une programmation détaillée des tâches à réaliser par les bureaux d'études ou des consultants afin de respecter les délais</p>	<p>Tous les résultats attendus sont atteints</p> <p>Respect des dispositions des TDR dans l'utilisation des ressources financières par les consultants</p> <p>Identification des difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources</p> <p>assurance de l'efficacité des procédures en place</p>	Voir rapports d'activités	Des propositions ont été faites pour la révision des taux de décaissement surtout au démarrage des activités

Activités prévues	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus	Chronogrammes	observations
	<p>de traçabilité</p> <p>Organisation de l'évaluation à mi-parcours du projet</p> <p>Tenue des ateliers de validation des documents du projet</p> <p>Audit interne de la gestion financière du projet sur l'utilisation des ressources financières par les prestataires</p>	<p>contractuels</p> <p>Des modules de formation et d'accompagnement qui répondent aux préoccupations de l'interprofession</p> <p>Un appui technique à la bonne exécution de l'activité</p> <p>La tenue d'une réunion de restitution avec l'interprofession régionale après chaque supervision</p> <p>Organisation des séances de travail et de vérifications documentaires avec BEDR, BECODI, BERD</p>			